

COMITE DE MASSIF - MASSIF CENTRAL
Séance plénière du 11 DECEMBRE 2014
CLERMONT-FERRAND

Compte rendu

Sous la co-présidence de Monsieur Michel FUZEAU, Préfet de la Région Auvergne, Préfet coordonnateur de massif, et de Monsieur René SOUCHON, Président du Conseil régional d'Auvergne, Président de la Commission Permanente, s'est tenue le 11 décembre 2014, dans les locaux du nouvel Hôtel de Région à CLERMONT-FERRAND, la séance plénière du Comité de massif du Massif central.

Participants, membres du Comité de massif :

Monsieur Jean-Claude ANGLARS	Monsieur Guy GODET
Monsieur Christian AUDOUIN	Monsieur Pierre HUGON
Monsieur Etienne BECHET de BALAN	Monsieur Christian HUGUET
Monsieur Patrick BENZIT	Monsieur Pierre JARLIER
Monsieur. Dominique BIDET	Monsieur Jacques LEPINARD
Monsieur Jean-Pierre BOUCARD	Monsieur Yves LEYCURAS
Monsieur André CHAPAVEIRE	Monsieur André MARCON
Monsieur Jean-Marie CISTRIER	Monsieur Francis MATHIEU
Monsieur Daniel COFFIN	Monsieur André MOUNIER
Monsieur Tony CORNELISSEN	Monsieur Jean-Claude NOUALLET
Madame Cécile CUKIERMAN	Madame Sophie PANTEL
Monsieur Bernard DELCROS	Monsieur Jean-André PORTENEUVE
Monsieur Jacques DESCARGUES	Monsieur Guy ROSENBERG
Monsieur Daniel DUGLERY	Monsieur Michel VALETTE
Monsieur Jean-Pierre DULPHY	Monsieur Bernard VEISSIERE

Autres participants :
Mmes, MM.

ADRIEN Eric	Conseil général du Gard
AUGEREAU Eric	Service Europe
BECHLER Jean-Yves	CGET Massif central, Coordination générale
BOYER Magali	CGET Massif central, Commissaire à l'aménagement
CAZAL Bertrand	Conseil Régional Auvergne
CEILLIER Anne	CGET Massif central – chargé de mission
CONGARD Isabelle	GIP Massif central
	Conseil général de la Loire -Chef de projet

COMBE Jean-Luc	Préfet de l'Aveyron, représente M. le Préfet de Région Midi-Pyrénées
COSTE Pauline	GIP Massif central - Assistante
DAYET Laurence	Parc National des Cévennes Directrice adjointe, représente M. MERLIN
DENIS Marcel	Conseil général de la Creuse
DEROZIER Géraldine	CGET Massif central, Commissaire adjointe
GALLIEN Patricia	Conseil général Haute-Loire mission Ingénierie financière et Europe
GARRIGOU Olivier	DREAL Auvergne
GAZZANO Jérôme	Préfecture de l'Aveyron – stagiaire ENA
GENEIX Liliane	CGET Massif central, Secrétaire-assistante
GORY Jacques	UCCIMAC
GUERIN Jean-Paul	IPAMAC, Délégué général
GUITTARD Pascal	Conseil Régional d'Auvergne
HANNAH Caroline	GIP Massif central
JUILLARD Gildas	Attaché parlementaire du Sénateur Pierre JARLIER
JUILLET Vincent	CGET Massif central, Chargé de mission
LABONNE Bernard	CGET Massif central, Chargé de mission
LAGIERE Christian	Conseil Général du Lot, Chef du service développement local
LEGRAND Jérôme	Conseil général de la Lozère, Aménagement du territoire, information géographique et Europe
LETERME Jean	Conseil Général du Cantal, directeur service environnement
MARIE Caroline	GIP Massif central, directrice
MELAC Pierre-Emmanuel	CGET Massif central, Coordination générale
OZIOL Christine	Préfecture de Région Auvergne (SGAR)
PAASE Sabina	Conseil général de la Nièvre Mission Europe
PECRIX Anne	Conseil Régional du Limousin
POINTEAU Jacques-Henry	UCCIMAC , Directeur général
PRORIOL Jean	Maire de Beauzac (43), Président Association des maires Haute-Loire
RAYNAUD Christine	Conseil général du Puy-de-Dôme Secrétaire générale DG aménagement développement
ROUSSAT Anne	Conseil général de l'Allier Chef du service Europe Stratégies et Coopération
RUSS Christophe	CGET Massif central, Chargé de mission
VERMESSE Mathias	GIP Massif central

Pouvoirs :

Mme/M.	Collège	Donne pouvoir à
CAZALS Serge	I	JOLY Patrice
DELORD Martin	I	HUGON Pierre
DIRY Jean-Paul	III	GODET Guy
ESCURE Patrick	II	BENEZIT Patrick
GILLOT Christian	I	NOUALLET Jean-Claude
GOUTTEBEL Jean-Yves	I	BIDET Dominique
HUDRY Dominique	I	HUGON Pierre
LABIDOIRE Guy	III	DULPHY Jean-Pierre
LAGARDE Alain	I	SOUCHON René
LARROCHETTE Jacques	I	ANGLARS Jean-Claude
LAURENS Jean	III	GODET Guy
LAVENT Christian	II	MATHEU Francis
LOZACH Jean-Jacques	I	DESCGARGUES Jacques
MARCON Jean-Pierre	I	BIDET Dominique
MERLIN Jacques	III	AUDOUIN Christian
MOREAU Pierre	III	LEYCURAS Yves
PEREZ Michèle	III	AUDOUIN Christian
REBERRY Jean-Michel	III	DULPHY Jean-Pierre
VALENTIN Christine	II	CORNELISSEN Tony
VEISSIERE Bernard	I	HUGUET Christian
ZIEGLER Georges	I	ANGLARS Jean-Claude

Collège I : Elus
Collège II : Activités économiques
Collège III : Représentants d'associations, d'organismes gestionnaires de parcs et personnalités qualifiées dans le domaine de la montagne



Le Président SOUCHON accueille les participants à ce comité de massif dans le nouveau bâtiment du Conseil régional d'Auvergne, dont il précise que les bois de construction proviennent du Massif central.

Le Préfet Michel FUZEAU ouvre la séance.

Il rappelle aux membres du Comité qu'ils ont aujourd'hui à donner un avis sur la convention de massif. L'Etat a décidé de consacrer des ressources financières importantes à la contractualisation avec les territoires.

« Cela marque l'engagement de la Nation pour le développement équilibré de chacun de nos espaces, pour l'égalité des territoires, pour projeter toute la France et tous ses habitants dans un avenir construit en commun.

Alors que la dépense publique est contrainte, l'Etat renouvelle son engagement pour les espaces spécifiques, pour la montagne, pour notre Massif. En consacrant 43 M€ de crédits pour 6 ans, de 2015 à 2020, l'Etat fait autant que ce qu'il a dépensé en 8 ans de 2007 à 2014. C'est un geste fort, la marque aussi de la confiance accordée à la gouvernance de massif, la reconnaissance de vos travaux.

Cet engagement est au service de l'action, au service aussi de l'engagement de la Nation dans la transition écologique. J'ai veillé à ce que cette convention trace bien ce chemin conjoint de développement économique basé sur un juste usage des ressources naturelles et de respect de la nature, de l'environnement, sans lequel nous courrons à notre ruine.

Je veux donner quelques exemples. J'ai relayé votre demande pour que l'agriculture de montagne basée sur l'élevage à l'herbe soit bien prise en compte dans la convention. Le Président SOUCHON, les autres présidents de Régions du GIP Massif Central, plusieurs députés ont porté, politiquement, ce message. Il y aura bien une action spécifique du Ministère de l'Agriculture pour le Massif central. De quoi s'agit-il ? Il s'agit de donner aux filières laitières de montagne un avenir alors que nous sortons des quotas laitiers ; cet avenir, ce sont des produits que les consommateurs achèteront et qui auront été fabriqués dans notre zone de montagne.

Il faut donc penser aux attentes des consommateurs et miser sur nos atouts, une montagne de qualité, des prairies remarquables, des techniques agro-écologiques, une transformation qui respecte ce terroir. Il faut aussi penser à produire, c'est-à-dire à disposer d'outils de production performants tant agricoles qu'agro-alimentaires, adaptés aux marchés visés, optimisés pour la double performance économique et environnementale. La même chose vaut pour les filières viande. Là encore, la recherche de la performance consiste à savoir valoriser tous les produits et à profiter des opportunités ; je pense par exemple aux filières cuirs et peaux, pour lesquelles nous disposons de savoir-faire reconnus et de quelques-uns des derniers outils de transformation.

Un autre exemple, c'est le développement du tourisme basé sur les pôles de nature et la grande itinérance. C'est bien la qualité combinée des paysages, de l'accueil et des activités proposées qui en permettent l'essor. Là encore l'Etat s'engage. En plus des montants financiers inscrits dans la convention, le ministère des Sports a décidé d'accompagner le Massif central en consacrant une partie des ressources du Pôle National de Ressources pour les Sports de Nature, situé à Vallon Pont d'Arc, pour accompagner techniquement cette stratégie de développement.



Un dernier exemple, c'est l'accompagnement des Causses et des Cévennes, patrimoine mondial de l'humanité. L'UNESCO reconnaît l'originalité de cette culture agro-pastorale qui a produit, dans une tradition renouvelée, des paysages, du patrimoine, une économie tout à fait remarquable et suffisamment unique dans le monde pour mériter cette consécration. Là encore, culture, développement économique, usages respectueux des ressources naturelles, société villageoise sont étroitement liés. Le Ministère de la Culture, le Ministère de l'écologie, directement et au travers des crédits d'ingénierie du Parc National des Cévennes, le Ministère de l'agriculture s'engagent ensemble pour le développement intégré de cet espace à haute valeur naturelle.

Ces trois exemples ne représentent évidemment pas l'ensemble des actions (j'aurais pu en prendre bien d'autres) montrent le sens de notre action : loin de figer la montagne, il s'agit de transmettre sa spécificité, de maintenir vivante sa créativité, sa force de travail, sa culture, qui ont produit ses atouts, et de fabriquer le développement pour demain. C'est l'engagement renouvelé de l'Etat avec ses partenaires pour la période 2015-2020.

Cet engagement, c'est, bien sûr, aussi, celui des Régions. La contractualisation, c'est le fait de relayer par la solidarité nationale, les trajectoires de développement voulues par les territoires, trajectoires que les Régions sont chargées d'organiser. Le GIP Massif central est une institution originale. Nous sommes le seul massif dans lequel les régions se sont dotées d'un tel groupement. Il s'est engagé dans un dialogue approfondi et constructif ; il a exprimé un point de vue commun des 6 Régions du Massif ; il a recherché les synergies avec les fonds européens dont il a la charge.

Comme Préfet coordonnateur de massif, je me réjouis de la montée en puissance de cet acteur, qui témoigne de la vitalité du Massif central et de l'avenir de cet espace spécifique.

C'est enfin l'engagement des départements qui participent, pour la première fois, à l'exercice de contractualisation sur le massif. Nous suivrons de près la coordination que les 22 départements ont réussi à mettre en place, et je les en félicite car ce n'est pas rien de réussir à élaborer un consensus quand on est si nombreux ; ce n'est pas rien non plus de réussir à le faire vivre dans la durée.

L'ordre du jour de notre comité, établi par la commission permanente sous la présidence du Président SOUCHON, témoigne aussi de la vitalité du comité de massif.

Je me réjouis ainsi de la représentation de ce comité au comité de suivi conjoint entre convention de massif et programme opérationnel européen. C'est une nouveauté et elle est importante. Cela donne plus de crédibilité et de poids à cette instance.

Je note aussi, comité après comité, votre capacité à participer aux débats nationaux et européen, c'est-à-dire à faire partager au-delà du Massif central votre expérience et votre vision de la montagne.

Voilà, par ces quelques mots, ce que je voulais dire en ouverture, avant de repasser la parole au Président SOUCHON ».

Le Préfet FUZEAU donne la parole au Président SOUCHON qui le remercie et salue l'assemblée :
« Il fallait convaincre, une fois de plus, de l'intérêt de nos programmes. Convaincre à Bruxelles, convaincre à Paris, et c'est aujourd'hui chose faite.



A Bruxelles, la Commission Européenne a reconnu notre travail, pour la deuxième fois. Elle a approuvé le programme opérationnel Massif central, doté de 40 M€, comme pour la période 2007-2013. Nous avons d'ailleurs tenu, ce matin, notre premier comité de suivi et je m'en réjouis. Le GIP Massif central a souhaité pouvoir associer largement les membres du Comité de massif à cette instance et je pense que nous avons réussi cela. Cette innovation dans notre gouvernance permet de bien connecter la réflexion stratégique que nous conduisons dans notre comité avec les opérations que nous soutenons par les programmes de massif.

Nous avons également réussi à convaincre à Paris. Là encore, comme Monsieur le Préfet vient de l'indiquer, la poursuite des conventions de massif est acquise ainsi que l'engagement de l'Etat à hauteur de 43 M€. Cela n'a pas été facile d'arriver à ce résultat mais nous y sommes arrivés. Nous avons tous mené un combat positif en faveur de la montagne et des politiques de massif, et nous avons obtenu du Ministre de l'Agriculture en particulier, des crédits à hauteur de 6,6 m€ pour la période 2015-2020 alors qu'il n'y avait rien au départ. C'est 15% de l'engagement total de l'Etat et c'est surtout indispensable pour conduire une politique de valorisation de produits agroalimentaires de qualité, des produits qui sont issus de nos montagnes.

Ces crédits ne sont pas contractualisés et il n'est pas prévu qu'ils le soient, mais nous souhaitons obtenir cette contractualisation. Or, si ces crédits ne sont pas contractualisés, nous sommes liés à leur annualité budgétaire et c'est très compliqué pour financer des opérations pluriannuelles.

Les régions ont toujours affirmé qu'elles seraient à parité avec l'Etat pour le Massif. Cela fait 43 M€ de l'Etat et cela fait donc 43 M€ des régions. On voit d'ailleurs que, lorsque l'on parle d'engagement dans une stratégie concertée, la parité de financement ne pose pas de problème de principe.

Avec les départements qui nous rejoignent pour 10 M€, et je les remercie aussi de s'être coordonnés très en amont et d'avoir réussi cela, et EDF qui ajoute aussi 10 M€, cela fait au total 106 M€. Avec l'Europe, cela fait 146 M€. Pour 2007-2013, il était prévu, certes un peu plus : 162 M€. Mais nous avons réalisé 115 M€, c'est-à-dire tous les crédits européens, 40 M€, et 75 M€ pour la convention. On peut donc, au total, dépenser 30 M€ de plus que pour la période précédente pour accompagner des projets bien ciblés.

Bien entendu, les programmes Massif central ne sont pas la seule manière de conduire une politique de la montagne. C'est bien aux programmes régionaux, avec le levier des fonds européens, à contribuer principalement à l'accomplissement des objectifs du schéma de massif.

Par exemple, quand la Région Rhône-Alpes conduit une initiative pour ses territoires de montagne, cela renforce l'attractivité pour la jeunesse, la mise en valeur des services environnementaux, et au final la politique d'accueil qui est au cœur de notre action du Massif central. La deuxième réunion « Montagne 2040 » de la Région Rhône-Alpes se tiendra d'ailleurs aux Arcs, le 13 décembre prochain.

L'action des régions pour la montagne est également un plus pour le massif, car cela s'inscrit dans une complémentarité bien travaillée, au sein de notre GIP. Il y a d'un côté des politiques régionales, avec leurs règles, leurs objectifs, et le souci d'un développement de chaque territoire.

Et puis il y a une politique commune de nos 6 régions, inscrite dans la convention de massif, pour laquelle nous faisons les choses ensemble et, le plus possible, de la même façon.

Il est également important de préciser que la politique de massif est positionnée sur de l'innovation organisationnelle.



Cela se traduit par des politiques mises en commun, par des expérimentations qui permettent ensuite, aux collectivités, de construire des politiques de droit commun. La complémentarité des programmes permet d'éviter que l'on puisse trouver ici ce que l'on a refusé ailleurs.

146 M€, c'est donc ce que nous avons obtenu, chers collègues, pour conduire notre politique, une politique de massif que nous avons progressivement bâtie ensemble pendant 4 ans.

Je profite de mon intervention pour vous remercier de votre implication et votre détermination, l'une et l'autre ayant permis d'aboutir à ce résultat.

Ce combat nous permet encore aujourd'hui de peser sur la politique nationale de la montagne.

Notre expérience de 30 ans et nos travaux sont connus et repris au niveau national. La motion que nous avons travaillé en commission permanente du comité de massif et que nous allons revoir tout à l'heure, a servi de base aux travaux de la commission permanente du Conseil National de la Montagne, qui s'est réunie le 25 novembre dernier.

J'ai, en outre, porté, lors du dernier congrès de l'ANEM, à Chambéry, notre voix. La ministre Marylise LEBRANCHU, puis le Premier ministre Manuel VALLS, se sont montrés sensibles à l'idée que nos collectivités doivent pouvoir tirer une juste part des services environnementaux rendus à la société.

Les eaux minérales en sont un exemple, pour un produit marchand. Si nous arrivions à mettre en place une taxation, celle-ci doit profiter aux régions et aux communautés de communes, et pas seulement à la commune du lieu d'embouteillage. La conservation de la biodiversité et des paysages en est un autre. La dotation globale de fonctionnement doit évoluer en ce sens. J'ai contacté la députée du Puy-de-Dôme, Christine PIRES-BAUNE, chargée d'une mission parlementaire de refonte de la DGF sur ce sujet. Je pense qu'elle tiendra compte de la contribution de nos espaces de montagne dans les nouveaux calculs.

J'ai également écrit à la ministre Sylvia PINEL pour présenter la contribution de notre commission permanente aux assises des ruralités.

Pour terminer ce point d'étape, je voudrais revenir en quelques mots sur le fonctionnement de notre comité.

Nous devons préparer l'avenir et continuer à projeter notre action dans le futur avec cette gouvernance qui nous est chère et qui a fait preuve de son efficacité. Dans un an, ce comité sera en fin de mandat. Monsieur le Préfet, vous aurez à désigner de nouveaux représentants.

Le monde évolue, notre politique de massif aussi. Nous avons accordé une plus grande part, ces dernières années, aux services, pour une plus grande attractivité de notre massif, à la valorisation de nos ressources naturelles, aux usages numériques, à l'accueil de jeunes actifs.

Tout cela devrait se voir dans la composition future de notre comité et notamment au sein du collège 3 qui représente les forces associatives de notre massif. Nous aurons aussi à faire un pas important vers la parité homme-femme parce que notre comité est essentiellement masculin.

Nous avons un an pour aller dans cette bonne direction, en bonne intelligence, pour intégrer nos nouvelles orientations et poursuivre le bon travail réalisé ces dernières années.

Il est nécessaire qu'il y ait une continuité dans le même esprit qui nous a animés tout au long de programme 2007-2013, avec la recherche permanente de l'efficacité.

Voilà, Monsieur le Préfet, le message que je voulais à mon tour délivrer en introduction de ce comité de massif ».

Le Préfet FUZEAU présente ensuite l'ordre du jour du comité de massif et donne la parole à Jean-Yves BECHLER, Commissaire de massif.

1. Désignation des nouveaux membres du comité de massif

M. BECHLER souhaite souligner plusieurs évènements :

- Une consultation écrite a été organisée pour désigner des membres du comité de massif au comité de suivi qui se tenait ce matin. Au sein du collège 2 qui disposait de 4 places, il y avait 3 candidats : MM. Daniel COFFIN, Patrick ESCURE et André MARCON. Ils sont tous trois désignés au comité de suivi.

Au sein du collège 3, il y avait 4 sièges à pourvoir. Les candidats étaient : Christian AUDOUIN, Jean-Pierre DULPHY, Yves LEYCURAS et Paul REYNAL qui sont donc désignés comme membres du comité de suivi.

Ces 7 candidats ont été désignés. Il nous reviendra d'organiser, au cours de l'année prochaine, la désignation du 8^{ème} représentant, au sein du collège 2.

- Suite aux élections municipales, le Préfet coordonnateur de massif a recueilli l'avis de l'Association des Communautés de France, conformément au décret Montagne. Nous avons donc de nouveaux membres pour les communautés de communes :

- o Monsieur Christian HUGUET, Président de la Communauté de communes du Pays de Florac et du Haut Tarn
- o Monsieur Alain BERTHEAS, Président de la Communauté d'agglomération Loire-Forez.

Le Préfet coordonnateur est encore en attente des propositions de désignation de l'Assemblée des Maires de France.

- Au sein du collège 2, M. Patrick BENEZIT, Président de la FRSEA Auvergne, est entré au comité de massif tandis que M. Patrick ESCURE est passé de la représentation Massif central à la représentation consulaire au titre des chambres d'agriculture. Il reste donc dans le même collège, mais à un titre différent.

La commission permanente comprend 27 membres, soit 1/3 des membres du comité de massif, conformément au décret montagne.

Parmi eux, 15 sont issus du collège 1 (collectivités territoriales), 6 représentants des régions, 6 représentants des départements et 3 représentants des communes et communautés de communes.

Nous avons aujourd'hui à désigner deux membres au titre des communautés de communes. Sont candidats :

- MM. Bernard VEISSIERE (titulaire) et Christian HUGUET (suppléant),
- MM. Pierre JARLIER (titulaire) et Alain BERTHEAS (suppléant).

Jean-Yves BECHLER demande à l'assemblée si d'autres membres du comité de massif sont candidats à la commission permanente, au titre des communautés de communes.

Le Président SOUCHON, en l'absence d'autres candidats, constate le consensus sur ces candidatures qui sont validées par le comité de massif.

Le Commissaire de massif propose ensuite la désignation des membres du comité de massif au Conseil National de la Montagne.

M. BECHLER rappelle que le comité de massif du Massif central est spécifiquement représenté au Conseil National de la Montagne. Il s'agissait jusqu'à présent de Messieurs CHAZALET et SOUCHON.

M. CHAZALET ne faisant plus partie du comité de massif, il convient donc de désigner son successeur.

Dans le même collège, Messieurs Pierre JARLIER, Francis MATHIEU et André MARCON siègent déjà au Conseil National de la Montagne, mais à un autre titre.

M. Bernard DELCROS, président de la Communauté de communes de Murat, membre du collège 3 et représentant les Grand Sites de France, s'est porté candidat.

M. Michel VALETTE témoigne de son intérêt pour ce mandat, et propose sa candidature en tant que suppléant. Mais cette candidature ne peut être retenue car les suppléants ne sont pas prévus dans cette représentation.

Le Président SOUCHON rappelle que les organisations sportives sont représentées au Conseil National de la Montagne. M. VALETTE précise que seuls les organismes alpins le sont.

La candidature de M. DELCROS est validée par le comité de massif.

Messieurs René SOUCHON et Bernard DELCROS sont les représentants du comité de massif au Conseil National de la Montagne.

2. Résultats de la consultation écrite sur le projet d'extension du site classé de Solutré-Pouilly-Vergisson

(Voir le diaporama présenté en séance et annexé aux documents de séance)

M. Vincent JUILLET, chargé de mission au CGET Massif central, présente le site qui se situe en Bourgogne, à la limite du Massif central. Le projet d'extension impacte quelques communes du massif, et c'est la raison pour laquelle une consultation du comité était nécessaire.

Depuis 1909, c'est un site naturel identifié. Le premier classement date de 1942, modifié en 1985. C'est un site préhistorique sur lequel des traces d'habitat humain vieux de 50 000 ans ont été mis à jour et également un site biologique de grand intérêt, classé en zone Natura 2000.

Il comporte des prairies calcicoles avec une flore méditerranéenne très caractéristique. C'est aussi un site touristique puisqu'il est fréquenté par environ 120 000 visiteurs par an.

La modification a été demandée en 2005 suite au constat que les alentours du territoire étaient impactés, les déboisements et aménagements n'étant pas limités.

L'intérêt porte sur la désinscription de 500 hectares et le classement de 1000 hectares en plus. Au final, l'extension concernera les espaces contigus du sud et de l'est, donnant de la visibilité paysagère, afin de les protéger de toute dégradation environnementale. Le classement étant plus contraignant que l'inscription, la diversité biologique naturelle sera préservée.

Le résultat de la consultation écrite étant positif, le comité de massif émet un avis favorable à ce projet d'extension.

3 - Contribution aux Assises de la ruralité

Le Président SOUCHON rappelle que la commission permanente du comité de massif a souhaité apporter une contribution aux « assises de la ruralité », organisées par Mme PINEL, Ministre de la Ruralité.

Après discussion en séance, le 23 octobre dernier, les modifications proposées ont été intégrées dans le document puis soumises à chacun des membres du comité, pour une ultime relecture. Le président SOUCHON tient à remercier M. Jacques MERLIN, directeur du Parc National des Cévennes, pour ses apports techniques lors de cette dernière phase.

Avant de soumettre cette motion au vote formel du comité de massif, le président SOUCHON en rappelle les grandes lignes :

- Elle a pour objectif la reconnaissance de la contribution des territoires de montagne à l'économie locale et nationale, ainsi que la contribution à la qualité de vie de tous. Il est proposé à ce titre de nouvelles modalités de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement qui prennent en compte les aménités et leurs impacts sur la société. Les aménités présentes dans les territoires ruraux fournissent des services environnementaux qui ne sont pas aujourd'hui reconnus par la société. Nous proposons que, d'ici 2020, 15% de la dotation de l'Etat aux collectivités soit calculée suivant ce critère. Si les territoires de montagne préservent, entretiennent et valorisent ces espaces pour l'ensemble de la société, il est normal qu'ils en retirent les bénéfices.
- Elle propose également de revoir les mécanismes de taxation des produits directement issus de notre sol, en particulier les eaux minérales. La surtaxe pourrait s'élever à un centime par litre sans pénaliser ni le consommateur, ni le producteur, tout en ayant un réel impact si elle est correctement redistribuée aux territoires de captage. Cela pourrait permettre de récolter 65 millions d'euros par an au profit des territoires de montagne.
- Le lien entre numérique, développement territorial et transition énergétique et écologique est au cœur d'une deuxième série de propositions :
 - o Le numérique est un service à la population, aux entreprises et aux territoires. C'est un extraordinaire levier de désenclavement. La neige, les mauvaises conditions climatiques, les routes tortueuses ne sont pas un obstacle pour la circulation de l'information. Le numérique favorise aussi le travail à distance et permet de choisir son lieu d'habitation plus en fonction de la qualité de vie que de la localisation de l'emploi. La motion propose qu'en 2020, 15% des personnes travaillant dans les fonctions publiques d'Etat et territoriales puissent télétravailler. Par exemple, au Conseil régional d'Auvergne, le télétravail a permis d'éviter de réaliser 130000 km.
 - o Elle propose aussi l'instauration d'une prime à la mobilité pour les personnes travaillant en milieu rural qui ne bénéficient pas du remboursement de 50% d'abonnement aux transports urbains.

Le président SOUCHON rappelle que la motion fait partie des documents de séance adressés aux membres du comité de massif, et propose son approbation.

M. Pierre JARLIER souligne que cette motion est en cohérence avec les objectifs de l'ANEM. Au sujet de la rétribution pour services environnementaux, il considère que c'est une juste compensation pour les territoires. C'est un sujet d'actualité car la DGF va être réformée.

Faire remonter ces propositions devrait aider à mieux faire prendre en compte la nécessité de cette compensation. Sur le bloc communal, il existe déjà une dotation superficière à la DGF que l'ANEM a fait augmenter, mais elle est restée au plancher et n'a donc pas un poids suffisant dans la DGF pour prendre réellement en compte ces charges de territoire.

La demande de la commission permanente de monter en puissance sur ce dispositif va tout à fait dans le sens des revendications de l'ANEM. Cela permettra de trouver un meilleur équilibre dans la répartition des dotations.

Le Président René SOUCHON précise que, lors du congrès de l'ANEM, Mme LEBRANCHU et M. VALS se sont montrés très ouverts sur cette proposition. De même, Mme Christine PIRES-BEAUNE, députée du Puy de Dôme, chargée d'une mission sur la question, mettra aussi en avant nos propositions lesquelles sont aussi reprises par la commission permanente du Conseil National de la Montagne.

La motion est adoptée à l'unanimité.

4 - Résultat de l'appel à projet revitalisation centres-bourgs

(Diaporama en annexe)

M. Jean-Louis COUTAREL, chargé de mission au Commissariat de massif, présente ces résultats. Un appel à manifestation d'intérêt expérimental a été lancé par différents ministères au plan national, sur la question de la revitalisation des centres-bourgs, identifiée, lors du précédent programme, comme une composante importante de l'attractivité des territoires.

Les travaux des chambres d'économie sociale et solidaire et des parcs naturels régionaux se sont aussi intéressés à cette question.

Le pilotage de cet appel à manifestation d'intérêt a été confié conjointement au Commissariat Général à l'Égalité des Territoires et à l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, intervenant chacun pour ses compétences (respectivement ingénierie et rénovation).

On constate une forte mobilisation des 300 communes invitées à concourir, puisque presque la totalité a répondu, dans un délai extrêmement court. Mais l'échantillon étant expérimental, il a été limité à une cinquantaine de projets retenus.

Dans le Massif central, 11 communes ont été retenues, ce qui témoigne de la prégnance de ce niveau de préoccupation tout autant que de la forte mobilisation des communes du périmètre. Parmi ces 11 communes, 6 participent déjà au réseau Ecodéveloppement territorial des villes petites et moyennes du Massif Central. C'est en effet un des axes de travail de ce réseau qui se réunit d'ailleurs le 12 décembre à Thizy-les-Bourg sur des thèmes convergents.

Malgré la taille réduite de l'échantillon au niveau national, les ministres souhaitent que l'État puisse accompagner les projets non retenus avec les dispositifs de droit commun.

M. Dominique BIDET informe que le Conseil Général de l'Allier a voté, ce jour, une motion qui sera transmise aux ministères concernés, considérant que les territoires de l'Allier n'ont pas été suffisamment pris en considération au vu des difficultés qu'ils rencontrent.

M. le Préfet FUZEAU souligne qu'il faut déterminer quels moyens de droit commun peuvent intervenir dans cette opération. Ce débat aura lieu dans chaque département.

M. SOUCHON précise qu'il existe des moyens importants dans le cadre des programmes LEADER conçus pour financer des programmes de développement. Certains projets de revitalisation de centre-bourg sont parfaitement éligibles au programme LEADER. Ceux-ci sont beaucoup plus importants que lors du précédent programme car ils représentent 5% de l'enveloppe FEADER affectée à la région. Le fait de ne pas avoir été retenu à cet appel à manifestation d'intérêt n'interdit pas d'engager des projets de développement, grâce à LEADER ou d'autres fonds, sans oublier les contrats de territoires, présents dans toutes les régions, sous des formes différentes.

M. Pierre JARLIER considère très important que ces stratégies de développement, initiées par cet appel à manifestation d'intérêt puissent s'étendre. Cette démarche a permis de mobiliser les acteurs, d'avoir une démarche globale sur le long terme et de bénéficier de soutien en ingénierie.

Ces démarches sont porteuses de développement. La question portera moins sur le montage du dossier et l'ingénierie que sur la phase aval car les investissements prévus nécessitent une mobilisation de fonds importante. Il faut envisager maintenant la manière de décliner ces démarches d'un point de vue opérationnel.

M. le Préfet FUZEAU précise que, pour les villes retenues, une enveloppe spécifique est prévue. Pour les autres communes candidates, notamment dans les volets territoriaux des contrats de plan, il sera sans doute possible de soutenir l'ingénierie, en mobilisant les moyens de droit commun, notamment de l'ANAH.

Il souligne que la rénovation énergétique de l'habitat existant est un enjeu important pour le Massif central et qu'elle est inscrite dans la convention de massif.

Pour le département du Lot, M. Christian LAGIERE indique que la déception est partagée, en particulier pour la commune de Gourdon, non retenue, et qu'il conviendra d'être attentifs aux financements possibles, en relevant toutefois que les financements LEADER se heurtent parfois au manque de financements publics, face à des investissements privés, comme des hébergements touristiques par exemple.

5 - Présentation de la convention de massif

M. Jean-Yves BECHLER, commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif Central, présente le projet de convention de massif soumis à avis du comité de massif.

Les outils financiers spécifiques en faveur de la montagne pèsent près de 147 millions € : 40 millions € de crédits européens et 107 millions € inscrits dans la convention de massif et ses conventions annexes.

Ces outils présentent un volume bien moindre que l'ensemble des crédits publics contractualisés sur l'ensemble des six régions du Massif central. Les six programmes FEADER pèsent 5,6 milliards € sur la période, les six programmes FEDER-FSE près de 2 milliards €, et le programme FEDER « massif » près 40 millions €.

Les mandats financiers des six contrats de plan Etat-régions représentent environ 2,7 milliards € et notre convention représente une centaine de millions d'euros. Naturellement, les actions susceptibles d'être soutenues au titre de cette convention sont des actions particulières, complémentaires de ces programmes génériques, qui ont une composante d'innovation et vocation à diffuser dans des programmes de droit commun.

Cette enveloppe financière de 107 millions € se décompose en trois parties :

- la convention, qui comprend les crédits de l'Etat, des régions et des départements
- une convention particulière avec le ministère de l'agriculture pour 6,6 millions €, pour des actions spécifiques
- un contrat de partenariat avec EDF pour 10 millions €.

Le projet de convention est décomposé en plusieurs parties :

- une présentation de la stratégie, partagée au sein de ce comité, sorte de résumé présentant les grands enjeux pour le Massif central
- un descriptif des mesures
- un tableau de correspondances entre les mesures de la convention et les autres programmes, notamment FEDER
- puis description approfondie, par mesure, des actions susceptibles d'être financées
- enfin un tableau financier
- et la présentation des instances et la façon dont ce programme sera mis en œuvre.

La mise en œuvre de la convention est pensée avec le souci de simplification pour le porteur de projet. Un site internet unique pour la convention et le programme opérationnel devrait permettre une bonne visibilité pour les porteurs de projets. L'inscription des conseils généraux dans la convention doit aussi apporter ces éléments de proximité pour ces porteurs de projets.

La convention est organisée selon 4 axes, fixés par une circulaire, car ce sont les mêmes axes dans tous les massifs, puisqu'il y a une politique nationale de la montagne.

Le premier axe porte sur l'attractivité de nos territoires, avec deux types de mesures :

- Le financement des politiques d'accueil : c'est le prolongement des actions conduites sur la période 2007-2013. La convention vise 60 territoires. On a en effet constaté que l'érosion démographique s'est renversée. Le Massif central est devenu attractif mais seulement sur 50 % des territoires. L'objectif est d'abord d'améliorer notre croissance annuelle moyenne en passant de 0,4% aujourd'hui à 0,6 %, mais également à ce que 75% du Massif central puisse regagner de la population. Cet indicateur est calculé sur la maille actuelle des cantons. C'est un objectif extrêmement ambitieux puisqu'il vise à inverser la tendance sur des territoires particulièrement fragiles. L'estimation de 60 territoires devrait permettre de gérer cette dynamique, cette inversion de tendance, sur au moins 1/4 des territoires.

Sur une durée de trois ans, la convention viendra accompagner les territoires représentant 20 000 habitants ou 400km², en moyenne, avec une appréciation en fonction des conditions locales. Cette condition ne sera cependant pas un obstacle à ce que de plus petits territoires soient accompagnés. Mais il nous appartient d'accompagner aussi les regroupements de communautés de communes qui prendront plus d'ampleur dans la période 2014-2020. La taille de 20 000 habitants est aujourd'hui présentée comme la taille critique des intercommunalités. La taille de 400 km² rappelle les questions de densité, notamment mises en avant par l'ANEM. A travers ces politiques d'accueil, la convention a l'ambition d'accompagner cette dynamique.

Par ailleurs, la convention insiste pour que ces politiques mobilisent mieux les forces vives et l'économie du territoire, pour que l'attractivité favorise l'installation d'habitants, d'emplois et de services.

- La deuxième mesure de développement de l'attractivité des territoires porte sur le soutien aux expérimentations en matière de services. Elle rejoint la mesure de soutien à l'innovation territoriale du Programme opérationnel interrégional. Ces expérimentations regroupent plusieurs territoires. La force de l'interrégionalité, c'est le partage de l'ingénierie, la capacité d'expérimenter ensemble avant de diffuser. Certains thèmes méritent une attention particulière mais non exclusive :

- o les centres-bourgs, notamment dans les dimensions de planification, d'accès aux services et aux loisirs
- o les solutions de mobilité innovante : nous conduisons actuellement une recherche-action avec le massif des Pyrénées sur quelques territoires
- o l'accès aux usages numériques
- o l'offre de soins de proximité.

Nous mesurerons la réussite de ces projets au vu des indicateurs démographiques évoqués tout à l'heure, mais aussi au vu de la progression de la qualité de vie et de la qualité de l'environnement puisque ce sont aussi des raisons pour lesquelles de jeunes actifs viennent s'installer dans le Massif Central.

Deux cartes, présentées dans le diaporama, montrent les mouvements de population. L'une présente les variations démographiques, l'autre présente les potentiels de croissance. Dans certains territoires, il y a des arrivées, mais aussi beaucoup de départs, ce qui doit nous interroger sur les promesses peut-être non tenues.

Le deuxième axe de la convention vise la valorisation des ressources naturelles et humaines du territoire

L'ambition est de faire croître le nombre d'emplois, de 0,4% par an, mais surtout améliorer le retour de valeur ajoutée pour nos territoires de massif. Il s'agit de soutenir des productions assises sur nos ressources naturelles qui partent aujourd'hui hors du massif sous forme de matières premières ou de composés semi finis. Il s'agit aussi d'augmenter la compétitivité des produits en les qualifiant: la proximité, la montagne, la qualité spécifique. Tout cela est à produire avec les acteurs économiques, ce qui nous permettra de sortir d'une concurrence par les prix.

Ce deuxième axe est scindé en trois mesures :

- Le développement de filières portant sur des ressources naturelles comme le bois et la pierre pour la construction, mais aussi l'herbe avec la volonté de valoriser, pour des produits agroalimentaires, l'alimentation à l'herbe, ainsi que la dénomination « montagne » de certains produits. Cette mesure concerne aussi l'amélioration de la sous-traitance sur des secteurs traditionnels du Massif central, notamment la mécanique. Il s'agit de soutenir un travail de chaîne de valeurs, c'est-à-dire une action collaborative associant plusieurs métiers au travers d'une stratégie de développement permettant de ramener de la valeur sur nos territoires. L'un des enjeux est de savoir en effet organiser autrement, dans une chaîne de valeur, la façon dont s'articulent les différents métiers. Trop de segmentation conduit parfois à passer à côté de sources de compétitivité possible. En repensant le processus industriel, en associant les différents métiers de la chaîne et en protégeant une partie de la valeur, du fait par exemple d'une meilleure maîtrise des attentes des consommateurs, ou d'une meilleure association de la distribution, il est possible de ramener de la valeur sur nos territoires.

- Le tourisme, en lien avec ce qui est prévu au Programme opérationnel interrégional, notamment l'accompagnement de pôles de nature et de grands itinéraires. L'ambition est de financer environ 15 pôles de nature. La convention poursuivra aussi l'accompagnement de la diversification touristique des stations thermales du massif (territoire support)
- L'itinérance culturelle et la mise en réseau de musées. Ce sujet est particulièrement important, porté par les départements et les régions. Fortement porté aussi au sein de ce comité par « l'Interparcs » Massif central.

Le troisième axe concerne l'adaptation au changement climatique et l'environnement

Deux mesures sont prévues au sein de cet axe :

- Elaboration et mise en œuvre de stratégies de conservation coordonnées à l'échelle du Massif central. Cette mesure est en lien direct avec l'axe fondamental du Programme opérationnel interrégional pour la période 2014-2020. Quelques milieux sont particulièrement visés : milieux ouverts herbacés, forêts anciennes et tourbières avec les espèces qui leur sont associées ainsi que l'expérimentation de paiement pour les services environnementaux.
- L'amélioration des performances énergétiques des territoires du massif : il s'agit d'abord de soutenir le développement d'offres de qualité pour la rénovation thermique du bâti ancien. C'est un point en lien avec des mesures des contrats de plan Etat-région sur ce sujet. Il s'agit aussi de soutenir l'animation des territoires de montagne engagés dans une démarche de réduction de la consommation des énergies fossiles. Des initiatives nationales existent comme les TEPOS et TEPCV, ainsi que RURENER, au plan local, qui ont permis de l'animation entre territoires. Il s'agit de bien partager l'ingénierie entre les territoires de montagne, autour d'une offre spécifique, pour lesquels les questions de chauffage, de l'orientation, de l'arbitrage entre isolation et production d'énergie renouvelable ne se fait pas de la même façon que dans d'autres territoires.

Un des indicateurs de succès, au sein de cet axe, portera notamment sur l'augmentation de la valeur attribuée par les habitants du Massif Central aux trois milieux soutenus par la convention. Un autre indicateur, recommandé par France Stratégie, est la moindre consommation de terres pour la construction : si une vraie démarche environnementale est portée par les territoires, en termes de consommation énergétique, cela se traduit aussi en matière foncière, par l'abandon d'extensions urbaines souvent mal maîtrisées. C'est la raison pour laquelle cet indicateur a été retenu.

L'axe 4 est un axe de coopérations à plusieurs échelles

Nous conduirons, dans le cadre de cet axe, un certain nombre de prospectives, conduire des actions d'ingénierie, des collaborations inter-massifs (dans cet axe sont inscrits les frais supplémentaires liés à la collaboration entre massifs), et enfin les actions de communication et d'évaluation. Si nous voulons avoir des indicateurs de succès, nous devons être capables de les mesurer et de les suivre. Pour la communication, il est indispensable que les porteurs de projets puissent avoir accès à une information.

L'objectif est aussi de faire augmenter la qualité des documents stratégiques élaborés par les territoires du Massif. Ce sera une façon de mesurer la qualité de nos coopérations, en vérifiant que l'ingénierie s'est bien diffusée. Un autre objectif est que l'ensemble des plans prenne mieux en compte la spécificité montagne.

Les conditions générales d'éligibilité des actions

- l'interrégionalité
- les usages du numérique : ce service doit être présent partout. Il ne vaut que par ses usages. Nous devons inciter les porteurs de projets à insérer cette dimension
- l'égalité hommes-femmes est un élément indispensable de tout contrat de plan
- de même, en matière de responsabilité environnementale. L'évaluation stratégique environnementale de la convention est d'ailleurs en cours et sera suivie d'une consultation du public.

Le Commissaire Jean-Yves BECHLER souhaite remercier les différents partenaires, comme le Collectif Ville Campagne, MACEO, l'IPAMAC, qui ont apporté des contributions décisives pour la rédaction de ce projet et aborde ensuite les aspects financiers.

Les 106,56 millions € sont composés de 43,28 millions € apportés par les conseils régionaux et 43,28 millions € apportés par l'Etat (à la fois au titre de la convention principale et de la convention particulière avec le Ministère de l'Agriculture), 10 millions € apportés par les conseils généraux et 10 millions € apportés par EDF.

30 millions € sont mobilisés sur l'axe 1, consacré à l'attractivité et l'accueil de nouvelles populations. Ce choix s'inscrit dans la démarche de la période 2007-2013 durant laquelle nous avons fait un effort significatif en matière d'accueil.

50 millions € sont consacrés à la production de richesses, avec la nécessité de favoriser l'emploi et la création de ces richesses.

18 millions € sont mobilisés en complément d'un axe FEDER, sur l'environnement.

Sur la partie « coopération et prospective », nous consacrons 8,8 millions €.

Le Commissaire Jean-Yves BECHLER rappelle aux membres du comité de massif qu'il leur revient aujourd'hui de se prononcer sur le contenu de cette convention. Les Conseils généraux ont commencé leur processus d'adoption. L'objectif est d'aboutir, comme pour les contrats de plan Etat-régions, à une signature en début d'année 2015.

M. Le Préfet FUZEAU ouvre les débats.

M. André MARCON félicite l'ensemble des partenaires qui ont contribué à ce travail et souligne que le CPIER 2015-2020 témoigne d'une belle intelligence collective. Pour ceux qui ont des projets dans les territoires, les opportunités sont bien visibles. Le besoin d'ingénierie est cependant très important et notre rôle est de faire connaître des opportunités et les outils. Il se félicite de cette production et souhaite que la convention soit signée.

M. Pierre HUGON félicite également l'ensemble des partenaires et remercie d'avoir associé les départements à la construction de cette convention. Il faut maintenant réfléchir à la mise en œuvre concrète entre tous les départements signataires.

Mme Laurence DAYET (Directrice adjointe, Parc national des Cévennes) souhaite que l'espèce « grand Tétrás » soit ajoutée aux espèces des forêts anciennes.

M. Tony CORNELISSEN considère que ces quatre axes sont très intéressants. Il souhaite rappeler que le monde agricole représente 10 à 25 % de sa production, soit plusieurs milliers d'emplois directs.



Par rapport au bois, à l'industrie, l'agriculture a encore des marges de manœuvre. Elle a une grande capacité d'innovation ; il existe, par exemple, de nombreuses AOC, ce qui représente des opportunités. Il rappelle que l'accueil passe aussi par la productivité : les jeunes s'installeront si la production d'une ferme est suffisante. C'est la raison pour laquelle il faut soutenir toutes les productions, même les plus fragiles. Le défi de notre massif est d'être capable de prouver, ensemble, notre capacité à faire de la production tout en maintenant la qualité environnementale. L'herbe, aujourd'hui, peut être productive et il faut surtout aider les agriculteurs à retrouver plus de technicité. La production doit bien être au centre du débat.

M. Michel VALETTE félicite les partenaires qui ont construit ce programme. Sur les pôles de nature et l'itinérance, il s'interroge sur la pérennité des mesures et l'étalement de la programmation dans la durée du programme.

Le Commissaire BECHLER rappelle que cette partie « tourisme » est très liée au Programme Opérationnel Interrégional dont le GIP est l'autorité de gestion.

Il a été décidé de lancer un appel à projets « pôles de nature » en 2015 ; un deuxième appel à projets est prévu en 2016. Si nécessaire, il y aura un autre appel à projets après la mi-parcours. Concernant les itinéraires, le comité de massif a validé une stratégie en 2011 concernant des itinéraires déjà organisés et des itinéraires en émergence. Il est prévu de les accompagner prioritairement, mais il est toujours possible d'ajouter de nouveaux itinéraires en cours de programme, en comité de massif. Le comité de suivi peut aussi valider de nouveaux itinéraires.

En ce qui concerne l'ingénierie, l'objectif est de donner le maximum de visibilité aux actions pour mettre à disposition leurs résultats.

Mme Cécile CUCKIERMAN rappelle la nécessité d'articuler étroitement les deux programmes (Convention et Programme Opérationnel Interrégional). Nous avons deux outils, les comités de suivi et de programmation qui seront communs. Les deux premiers appels à projets portant sur les politiques d'accueil et les pôles de nature ont été lancés ce matin. Pour les pôles de nature, l'objectif est de parvenir à une quinzaine de pôles. Il est nécessaire d'engager des crédits dès 2015, ce qui donne des calendriers contraints mais qui permet à des projets existants d'être soutenus dès 2015. L'appel à projet de 2016 permettra aux projets émergents de finaliser leur réflexion sans se précipiter.

M. Michel VALETTE rappelle que la « conférence permanente du tourisme », instituée dans le cadre de la précédente convention, avait défini ce que devaient être ces pôles de nature. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Mme CUCKIERMAN considère que le concept de « pôle » est stabilisé et que l'appel à projet 2015 s'inscrit dans la continuité.

M. Daniel COFFIN souhaite intervenir sur la question de la mobilité en adhérant au projet de réactualisation de l'étude MENSIA de 2009. Il pense, cependant, que les caractéristiques du réseau ferroviaire - qui n'ont pas bénéficié d'une nécessaire modernisation - contribuent fortement à l'utilisation de la voiture. Les liaisons en bus coûtent beaucoup moins cher mais la comparaison environnementale ne penche pas en faveur du transport par la route. L'écotaxe affiche aujourd'hui un manque à gagner pour l'Etat de 870 M€. L'écart des financements affectés à la route et au fer dans les CPER 2015-2020 est si important qu'il semble évident que le fer soit considéré comme un moyen de transport dépassé et que seule la route peut répondre aux besoins de mobilité des habitants du Massif Central.

Le Président SOUCHON répond qu'il est en effet nécessaire, tout d'abord, de revoir l'étude MENSIA, et ensuite de repenser la mobilité à la lumière des nouvelles technologies, afin de connecter tous les moyens de déplacements. Il rappelle que la Région auvergne consacre un financement très important au rail, aussi important que l'Etat et RFF réunis. La région Auvergne a consacré plus de 100 millions d'euros sur la période 2007-2013 pour la rénovation ferroviaire, et doit investir sur les lignes qui répondent à une demande ou qui présentent du potentiel. Dans certains endroits, le bilan carbone n'est pas bon si le train circule sans passager. Il faut trouver des solutions équilibrées, avec les moyens de transports adaptés aux besoins. Le nombre trop important d'autorités organisatrices de transport (AOT) est une vraie difficulté. Quand la loi sur la nouvelle organisation territoriale de l'Etat aura été votée, il ne devrait plus rester que deux types d'AOT, les métropoles et les régions.

En Auvergne, par exemple, il a fallu trois ans pour mettre en commun les informations de 13 opérateurs. La centrale de mobilité devrait être capable d'ici peu de faire varier les horaires de transports en fonction de la demande.

M. Patric BENEZIT salue le travail réalisé et souhaite que les programmes Massif central soient au cœur d'une large concertation avec les 6 régions. Pour l'agriculture, des problématiques fortes sont à traiter : l'engraissement des animaux, l'exportation, les AOC et la différenciation « montagne ». Il considère que les projets de la FNSEA s'inscrivent dans le cadre « montagne » et le massif est une échelle pertinente pour porter ces projets. L'agriculture de montagne est spécifique. Elle est confrontée à des contraintes mais elle est aussi source de richesses et de développement économique. Il considère que les zones de protection ne doivent pas entraver cette économie fragile.

L'ambition de la profession est d'encourager des projets sur des territoires qui ont su conserver des atouts environnementaux et les développer commercialement. La FNSEA souhaite apporter des projets de ce type dans le cadre de cette convention.

M. Jean-Claude NOUALLET exprime sa satisfaction sur le programme présenté qu'il évoque à nouveau et souhaite savoir où en est la démarche. Il précise également que le territoire du Morvan se retrouve pleinement dans ces orientations, tant pour le parc que pour les pays et mentionne qu'une modification de périmètre « massif » a été demandée afin d'intégrer la ville centre d'Autun.

Le Commissaire BECHLER rappelle que le comité de massif a clairement délibéré sur ce sujet, lequel a aussi été évoqué à la commission permanente du Conseil National de la Montagne. La motion adoptée en Comité de massif avait d'ailleurs été approuvée à l'unanimité. La décision se prendra à Paris.

M. Pierre JARLIER souhaite saluer la qualité du travail réalisé et rappeler que la convention est un outil d'expérimentation qui permet à tous les acteurs de s'accorder sur un travail collectif. C'est d'ailleurs un modèle de développement qui pourrait être utilisé dans d'autres secteurs.

Le Président SOUCHON donne ensuite la parole à Mmes Géraldine DEROZIER et Caroline MARIE sur la gouvernance de la convention de massif (voir le diaporama).

Mme DEROZIER rappelle que la gouvernance choisie est le produit d'un travail collaboratif. Partant des enseignements du programme précédent, les partenaires de la convention ont souhaité que, pour les porteurs de projet, les objectifs et les procédures soient lisibles.

Autant que possible, les instances et les procédures sont communes à la convention de massif et au programme opérationnel ainsi que le dossier de demande de subvention. Le porteur de projet pourra bénéficier d'un accompagnement à la consolidation de son projet, jusqu'au dépôt d'un dossier finalisé. En ce qui concerne les instances, le comité de suivi sera conjoint. Les comités de programmation devraient être conjoints, ou au moins se tenir le même jour.



Des instances de pilotage en commun sont aussi organisées pour ce qui concerne la communication et l'évaluation, ainsi que des comités de pilotages sectoriels (attractivité, filière bois, tourisme, herbe et montagne, forêts anciennes) associant tous les financeurs ainsi que des professionnels et experts.

Mme Caroline MARIE précise que la gouvernance partenariale s'illustre aussi dans l'accompagnement conjoint des porteurs de projet, réalisé par les chargés de mission du Commissariat de massif et les correspondants massif en régions. Les équipes du GIP, des Régions et du Commissariat se réuniront régulièrement - au moins deux fois par mois - pour faire le point sur les dossiers et l'accompagnement qui aura été engagé. Si le dossier sollicite du FEDER, l'accompagnateur référent sera un correspondant massif en région. Nous aurons des outils communs pour la communication aux porteurs et pour partager les informations entre les partenaires financiers.

Deux appels à projets communs ont été communiqués ce matin, en comité de suivi FEDER : accueil de nouvelles population et pôles de nature. D'autres sont en cours d'élaboration : biodiversité (appel à projet permanent) et animation des territoires d'accueil, itinérances du Massif.

Le Président SOUCHON se félicite de ce travail collaboratif que beaucoup de massifs nous envient. Le GIP joue un rôle d'interface important. Pour le porteur de projet, la possibilité de disposer d'un guichet unique, numérique de surcroît, est une avancée considérable.

M. André MARCON souligne que, lors du précédent programme, les porteurs de projet avaient connu des difficultés d'ordre administratif. Il constate que ces aspects semblent s'améliorer et félicite les équipes qui contribuent à cette lisibilité pour les porteurs.

Le Président SOUCHON soumet le projet de convention au vote du Comité de massif, lequel l'adopte à l'unanimité.

Il donne ensuite la parole à Mathias VERMESSE qui présente son sujet de recherche (voir diaporama). Le projet de recherche doctorale conduit par Mathias VERMESSE porte sur la politique de la montagne en France, avec un focus sur les massifs du Jura, des Pyrénées et du Massif central. C'est le laboratoire de recherches « dynamiques rurales », basé à Toulouse et à Foix, qui encadre ces travaux.

Ce projet vise à questionner la gouvernance des politiques de massif instaurée par la loi Montagne de 1985, à travers les trois massifs, sur la manière dont se construit la spécificité montagne et massif dans la sphère de l'action publique en France. L'objectif est de produire en 2017 un rapport opérationnel pour le partenariat Massif central, adossé à la thèse, présentant une analyse détaillée des dispositifs à l'œuvre dans les massifs et des pistes d'évolution de la gouvernance du massif.

Mathias VERMESSE est employé par le GIP Massif central pour réaliser ces travaux de recherche ainsi que pour conduire une mission d'étude visant à la création d'une plateforme « dynamiques territoriales du massif », avec 3 objectifs majeurs :

- capitalisation et mise à disposition des travaux de recherche.
- appui à l'organisation des chercheurs, des associations et des territoires.
- amélioration de la connaissance par l'élaboration de projets et de partenariats innovants.

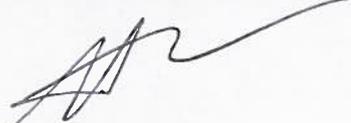
M. Pierre JARLIER considère que cette initiative est tout à fait d'actualité car une mission parlementaire va être engagée à l'Assemblée afin de proposer un nouveau texte sur la montagne. Avec cette thèse, le Massif central pourra apporter des éléments concrets.

Monsieur le Préfet FUZEAU considère que cette séance du Comité de massif a montré l'adhésion collective à un projet qui se caractérise par la volonté de combiner tous les atouts du massif, la qualité de son environnement comme ses possibilités de développement. Le développement durable n'est pas du sous-développement durable. Il vise au contraire à apporter plus de valeur ajoutée tout en protégeant un de nos atouts principaux, la qualité de notre environnement. C'est le défi que nous relevons en permanence dans nos programmes.

M. Le Préfet remercie les participants et annonce les prochaines séances plénières du comité de massif, les 19 juin et 5 novembre 2015.

La séance est levée à 16h30.

Le Préfet de la Région Auvergne
Préfet coordonnateur de massif du Massif central,



M. Michel FUZEAU

Le Président de la Commission permanente
Co-Président du Comité de massif du Massif central



M. René SOUCHON